

CONSEIL MUNICIPAL DE TRIAIZE **COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE**

L’an deux mille vingt, le quatre juin, à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de TRIAIZE, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy BARBOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

| |
|--|
| En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 |
|--|

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Mrs-Mmes BARBOT Guy, LANDAIS Jean-Marie, DRENEAU Aurélie, PIAUD Joël, LIOTTIN Jean-Luc, GREAU Etienne, TAUPIER Gilles, PIZON Béatrice, RENOUX Isabelle, DARDOT Gérard, JOUIN Géraldine, BONNIN David, GIRAUDET Marie, HERITEAU Hélène, JOUSSEAUME Didier
Absents excusés : /

Conformément à l’article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, a élu à l’unanimité, Didier JOUSSEAUME pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Le compte rendu du 26 mai 2020 est soumis au vote et approuvé à l’unanimité.

2020/36 : OBJET : Constitution des Commissions communales

- **Agriculture, problèmes agricoles, réseau hydraulique, eaux pluviales, terrains agricoles communaux, espèces invasives :**
Etienne GREAU, Didier JOUSSEAUME, Jean-Marie LANDAIS.
- **Santé, aide sociale, solidarité, personnes âgées :**
Marie GIRAUDET, Etienne GREAU, Béatrice PIZON, Isabelle RENOUX.
- **Bâtiments communaux, voirie, patrimoine communal :**
Gérald DARDOT, Jean-Marie LANDAIS, Jean-Luc LIOTTIN, Joël PIAUD, Gilles TAUPIER.
- **Economie, commerce, industrie, artisanat :**
David BONNIN, Marie GIRAUDET, Géraldine JOUIN, Joël PIAUD, Isabelle RENOUX.
- **Associations, culture, sport, tourisme, camping municipal :**
David BONNIN, Gérard DARDOT, Marie GIRAUDET, Jean-Luc LIOTTIN, Joël PIAUD, Isabelle RENOUX.
- **Enfance jeunesse, école, cantine, accueil périscolaire :**
Aurélien DRENEAU, Marie GIRAUDET, Hélène HERITEAU, Géraldine JOUIN, Béatrice PIZON, Isabelle RENOUX.
- **Urbanisme, PLU-PLUI, lotissement :**
Jean-Marie LANDAIS, Jean-Luc LIOTTIN, Joël PIAUD, Gilles TAUPIER.
- **Environnement, embellissement, assainissement, transition écologique, PCAET, mobilité :**
Gérald DARDOT, Aurélien DRENEAU, Didier JOUSSEAUME, Jean-Luc LIOTTIN, Gilles TAUPIER.
- **Information, communication :**
Aurélien DRENEAU, Hélène HERITEAU, Joël PIAUD, Gilles TAUPIER.
- **Finances, budget :**
Aurélien DRENEAU, Géraldine JOUIN, Jean-Marie LANDAIS, Joël PIAUD, Isabelle RENOUX, Gilles TAUPIER.

2020/37 : OBJET : Election des membres de la Commission d’Appel d’Offres

En application de l’article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, **si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement**, dans l’ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ;

Sont donc désignés en tant que:

- délégués titulaires :

M. Gilles TAUPIER
M. Jean-Marie LANDAIS
M. Jean-Luc LIOTTIN

- délégués suppléants :

M. Gérard DARDOT
Mme Isabelle RENOUX
Mme Etienne GREAU

2020/38 : OBJET : Election des délégués au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin

Sont ainsi désignés délégués au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin :

Délégué titulaire : Didier JOUSSEAUME

Délégué suppléant : Guy BARBOT

2020/39 : OBJET : Election d'un représentant au syndicat mixte e-Collectivités au sein du collège des communes

Le syndicat mixte e-Collectivités, auquel notre commune a décidé d'adhérer, a été créé le 1^{er} janvier 2014 par arrêté préfectoral.

Est ainsi désigné : Mr Gilles TAUPIER représentant de la commune.

2020/40 : OBJET : désignation d'un conseiller municipal au Conseil d'école

L'article D411-1 du Code de l'éducation prévoit que dans chaque école, le conseil d'école est composé de plusieurs membres dont deux élus :

- a) Le maire ou son représentant ;
- b) Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité, Mme Béatrice PIZON pour siéger au conseil d'école.

2020/41 : OBJET : désignation d'un « correspondant défense ».

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, le Maire propose de désigner un nouveau correspondant défense.

Le Conseil municipal, désigne, à l'unanimité, comme « correspondant défense » : Mr LIOTTIN Jean-Luc.

2020/42 : OBJET : Détermination des indemnités de fonction des élus

TRIAIZE est dans la catégorie des communes de 1000 à 3499 habitants ;

Les maximas d'indemnités pouvant être attribuées sont :

- **pour le Maire** : 51.60 % de l'indice de l'indice brut terminal de la fonction publique - Indemnité brute : 2006.93 €
- **pour les Adjoints** : 19.80 % de l'indice de l'indice brut terminal de la fonction publique - Indemnité brute : 770.10 €

Le Maire précise que lui-même et les adjoints ne souhaitent pas, comme l'autorise la loi, percevoir la totalité de l'indemnité correspondant à leur catégorie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24,

Vu les arrêtés municipaux du 03 juin 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire et à deux conseillers municipaux,

À compter du 26 mai 2020, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est fixé aux taux suivants :

- **Maire : 35.50 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- **1^{er} adjoint : 16.30 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- **2^{ème} – 3^{ème} adjoints : 11.40 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

À compter du 30 mai 2020, le montant des indemnités de fonction pour les conseillers municipaux est fixé au taux suivant :

- **2 conseillers municipaux délégués : 5.70 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

FIXATION DES INDEMNITÉS ALLOUÉES AUX ÉLUS

En application de l'article L. 2123-20-1 (alinéa 4), il est prévu que la délibération fixant **les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.**

| Fonction | Prénom Nom | Indemnité allouée |
|------------------------------|--------------------|---|
| Maire | Guy BARBOT | Indemnité de 35.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique |
| 1 ^{er} adjoint | Jean-Marie LANDAIS | Indemnité de 16.30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique |
| 2 ^e adjoint | Aurélie DRENEAU | Indemnité de 11.40 % de l'indice brut terminal de la fonction publique |
| 3 ^e adjoint | Joël PIAUD | Indemnité de 11.40 % de l'indice brut terminal de la fonction publique |
| Conseiller municipal délégué | Isabelle RENOUX | Indemnité de 5.70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique |
| Conseiller municipal délégué | Didier JOUSSEAUME | Indemnité de 5.70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique |

2020/43 : OBJET : Autorisation de lancer une consultation pour un diagnostic de l'église

Le Maire informe l'Assemblée que sous l'ancien mandat, le Conseil départemental et le CAUE ont été contactés pour accompagner la commune afin d'établir un diagnostic général de l'église.

Ainsi, un pré diagnostic a été réalisé par le CAUE Vendée. Étant donné l'état des lieux énoncé dans le rapport, un diagnostic complet de l'édifice (comprenant le clos et couvert) est à prévoir à moyen terme pour évaluer un projet de restauration global et établir un programme de travaux découpé en tranches opérationnelles.

Le Maire ajoute que des programmes d'aide au titre du patrimoine immobilier non protégé existent au niveau du Département et de la Région. Le Département apporte aussi une aide pour le diagnostic sanitaire en fonction de son montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à consulter des architectes compétents dans ce domaine pour établir un diagnostic sanitaire de l'église, évaluer le projet de restauration global et établir un programme de travaux.

Questions diverses

Consultation des entreprises pour travaux voirie 2020 :

En date du 07 mai 2020, Mr LANDAIS Jean-Marie informait que la consultation des entreprises pour le programme voirie 2020 devrait se faire dans les prochains jours. Faute de temps, la publication n'a pas encore été faite, elle devrait se faire d'ici la fin de semaine ou début de semaine prochaine.

Camping :

-Travaux en cours – l'accès aux camping-cars aura probablement lieu courant juin.

-L'installation de l'alarme par Air informatique doit se faire en début de semaine 24 (dans le cadre de la conformité avec le PPRL).

-Les tarifs appliqués peuvent sembler élevés par rapport à certaines aires de camping-cars sur la côte. Il faut bien noter qu'il s'agit d'une aire de camping-cars dans un camping municipal avec des emplacements aménagés, il s'agit d'une offre différente.

Ecole :

Avec la reprise depuis le 11 mai, les plannings évoluent. Des questionnaires ont été envoyés aux familles pour les inscriptions à la cantine et à la garderie.

Ouverture des sites après le confinement :

- Skatepark uniquement (pas le city stade)
- Aire de jeux de Beauvoir
- Il va y avoir un contrôle des jeux dans quelques semaines, ce qui permettra d'ouvrir aussi le parc de loisirs où deux nouveaux jeux sur quatre sont installés.

Ramassage des ordures ménagères : le ramassage des OM devrait reprendre un rythme régulier (chaque semaine) fin juin.

Affiché le :

Le Maire,